



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Étaient Présents : Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Monique LAUGUIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
Monsieur André BIANCHERI donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur José COSENTINO
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

Absents excusés :

Madame Marie ADAMO-BRONSONE
Madame Anne RAINAUD
Monsieur Richard CONTE
Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Jean-François GIAUME est élu secrétaire de séance.

7/ OBJET : MARCHÉ RELATIF À LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU GYMNASSE COMMUNAL LES GLACIS- AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Un appel d'offres a été lancé pour des prestations de services intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase communal des Glacis.

L'estimation prévisionnelle du marché était de 300 000 € HT sur 5 ans.

Sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), la mise en concurrence a été lancée via la procédure d'appel d'offres restreint visée par les articles 25-I et 69 à 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et prenant en compte également les dispositions de l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 susvisé, relatif aux marchés publics à tranches.

La consultation a porté sur des prestations intellectuelles attribuées par marché unique.

Ce marché d'une durée globale prévisionnelle de 60 mois est décomposé en une tranche ferme (missions de bases) et deux tranches optionnelles.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur :

-le BOAMP (n°17-53461) et le JOUE (n°2017/S 076-147223), les 18 et 19 avril 2017.

La procédure a également été dématérialisée sur la plateforme marchés-sécurisés.fr

La date limite de réception des candidatures était fixée au 17 mai 2017 à 12h00.

À cette date, dix réponses ont été enregistrées dont trois réponses électroniques.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 19 mai 2017. Au cours de celle-ci, l'administration a constaté la présence des pièces exigées pour étayer les candidatures. Une analyse des éléments techniques et qualitatifs de chaque candidature a été demandée à la commission technique.

Les groupements d'entreprises ayant fait acte de candidature sont:

GIE REVEA CONCEPT
HANNOUZ et JANNEAU ARCHITECTES / TPF INGENIERIE
FRADIN WECK ARCHITECTURE / MONACO INGENIERIE PARTNERS /ETAMINE
AABG ARCHITECTES / SP2I
N'FAR FELBABEL ARCHITECTE / BETEM PACA / ABE ACOUSTIQUE
DGLA / NOX / ACTAMO
GEORGES / SNDA / MAISONDIEU INGENIERIE / TREMED / TRANSENERGIE
ONARCHITECTURE / ICCEAL / BE NICE STRUCTURES
SAUVAN / OTEIS SUDEQUIP
IN SITU BENAÏM-NIVAGGIONI / LMETRIS / CONSEIL PLUS INGENIERIE / NICOLAI
/ ENVIRO'THERM

La commission d'appel d'offres du 27 juin 2017 a établi la liste des candidatures recevables.

Cinq candidatures ont été validées et admises à présenter une offre, à savoir :

HANNOUZ et JANNEAU ARCHITECTES / TPF INGENIERIE
FRADIN WECK ARCHITECTURE / MONACO INGENIERIE PARTNERS/ETAMINE
N'FAR FELBABEL ARCHITECTE / BETEM PACA / ABE ACOUSTIQUE SAUVAN /
OTEIS SUDEQUIP
IN SITU BENAÏM-NIVAGGIONI / I.METRIS / CONSEIL PLUS INGENIERIE / NICOLAI
/ ENVIRO'THERM

Les candidatures rejetées l'ont été pour le motif suivant : dossier incomplet ou insuffisant.

La date limite de réception des offres était fixée au 16 octobre 2017 à 12h00.

A cette date, cinq réponses ont été enregistrées dont deux réponses électroniques.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 17 octobre 2017. Au cours de celle-ci, l'administration a constaté la présence des pièces exigées pour étayer les offres. Une analyse des éléments techniques et financiers de chaque offre a été demandée par les membres de la commission aux services techniques communaux.

Les groupements d'entreprises ayant soumissionné sont :

HANNOUZ et JANNEAU ARCHITECTES / TPF INGENIERIE
FRADIN WECK ARCHITECTURE / MONACO INGENIERIE PARTNERS / ETAMINE
N'FAR FELBABEL ARCHITECTE / BETEM PACA / ABE ACOUSTIQUE SAUVAN /
OTEIS SUDEQUIP IN SITU BENAI NIVAGGIONI / I.METRIS / CONSEIL PLUS
INGENIERIE / NICOLAI / ENVIRO'THERM

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 décembre 2017. Après avoir pris connaissance du rapport des services municipaux, la commission a demandé une analyse complémentaire des offres au motif d'une absence de précisions ou de compléments sur la teneur des propositions.

En conséquence, une demande de précisions ou de compléments sur l'offre a été adressée, par courrier électronique en date du 19 décembre 2017, aux soumissionnaires. Lesquels y ont répondu favorablement dans leur ensemble.

La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 18 janvier 2018. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse complémentaire des services municipaux, la commission a jugé « économiquement la plus avantageuse » au regard des exigences du cahier des charges l'offre suivante :

Pour le lot unique, l'offre du groupement d'entreprises IN SITU BENAÏM-NIVAGGIONI / I.METRIS / CONSEIL PLUS INGENIERIE / NICOLAI / ENVIRO'THERM pour un montant provisoire HT de 324 097 €.

Elle leur propose :

- D'entériner le choix de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du gymnase communal Les Glacis avec le groupement d'entreprises IN SITU BENAIM-NIVAGGIONI / I.METRIS / CONSEIL PLUS INGENIERIE / NICOLAI / ENVIRO'THERM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 22 voix pour et 3 voix contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI)

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives